



TEXTE 1

Les catégories et les raisons de la migration internationale

Yves Pascouau, 2020

La migration internationale est l'action pour une personne, ou un groupe de personnes, de se déplacer dans un autre pays que son pays d'origine ou de résidence habituelle en vue de résider durablement dans le pays de destination. Ce dernier devient alors le nouveau pays de résidence habituelle.

La migration internationale peut être motivée par différentes raisons que l'on peut classer en quatre grandes catégories :

□ Les migrations qui relèvent de l'obligation pour les personnes de fuir leur pays de résidence pour trouver une protection dans un autre pays. Lorsque ces personnes fuient une guerre ou des persécutions, c'est-à-dire des violences ou des mauvais traitements, on parle de réfugiés. Ce sont par exemple des Syriens qui fuient la guerre, un·e opposant·e politique dans une dictature, un·e homosexuel·le qui fuit son pays où cette orientation sexuelle est interdite ou encore une jeune femme qui se réfugie en France pour éviter l'excision dans son pays d'origine. Ces migrations sont généralement de longue durée car les raisons qui ont poussé les personnes à fuir s'inscrivent souvent dans le temps, comme les guerres par exemple.

Il existe aussi le cas des personnes qui sont forcées de quitter leur pays à cause d'événements climatiques sérieux tels qu'une sécheresse, une inondation, une tempête, etc. Liées aux changements climatiques, ces migrations sont souvent temporaires et s'exercent sur une courte distance car il s'agit principalement pour les personnes affectées de trouver un abri provisoire avant de retourner chez elles.

□ La deuxième catégorie concerne les migrations familiales. Il s'agit de personnes qui décident d'accompagner ou de rejoindre un membre de leur famille qui réside dans un autre pays. C'est le cas

de l'époux ou de l'épouse et des enfants d'un citoyen français ou d'une personne étrangère qui réside déjà en France.

□ La troisième catégorie concerne les migrations à caractère économique. Il s'agit de personnes qui vont exercer une activité professionnelle, un travail, dans un autre pays. Cette migration couvre de nombreuses situations. C'est l'ingénieur informatique indien qui travaille dans une grande entreprise européenne. C'est le chef d'entreprise français qui dirige une manufacture aux États-Unis. C'est le médecin africain embauché à l'hôpital. C'est le jeune diplômé tunisien qui ne trouve pas de travail dans son pays et vient travailler en Allemagne. C'est aussi le travailleur saisonnier ukrainien qui vient pour les récoltes ou travailler l'été dans une station balnéaire. Cette migration liée au travail peut prendre des formes très diverses et concerner des personnes très diplômées, comme les ingénieurs, ou peu diplômées, comme les travailleurs saisonniers.

□ Enfin, la quatrième forme de migration concerne les étudiants qui réalisent leurs études dans un autre pays. Cette migration peut être plus ou moins longue, une ou plusieurs années, et être suivie d'une installation dans le pays d'étude ou d'un retour dans son pays d'origine.

Les raisons pour lesquelles les personnes migrent sont très différentes. Il peut s'agir de migrations forcées, lorsque les personnes fuient une guerre ou des persécutions, de migration familiale pour rejoindre un·e conjoint·e, ou de migrations dites volontaires, lorsque les personnes vont travailler ou étudier dans un autre pays. Mais ces migrations sont aussi de durées différentes, plusieurs années, voire à vie, pour les membres de la famille ou quelques mois pour les travailleurs saisonniers ou les personnes déplacées pour raisons climatiques.

Il faut souligner que ces catégories correspondent aux migrations dites légales, c'est-à-dire des personnes autorisées à entrer dans un autre pays. Elles ne concernent pas les personnes dites en situation irrégulière, c'est-à-dire qui sont dans un autre pays mais qui n'ont pas été autorisées à y séjourner, soit parce qu'elles ne remplissent pas les conditions requises, soit parce qu'elles ne sont plus autorisées à y séjourner, car leur droit au séjour dans ce pays a expiré.



TEXTE 2

La procédure d'asile en France

Emmanuelle Néraudau, 2020

Tom a été emprisonné et torturé à plusieurs reprises parce qu'il est opposant politique dans une dictature.

Al a été interrogé et violenté en raison de son homosexualité. Ahmed a fui la guerre en Syrie. Mariama risque d'être excisée conformément à la coutume de son pays.

Ces personnes ont fui leur pays en raison de la guerre ou des persécutions personnelles qu'elles ont subies ou risquent de subir. Elles ont demandé l'asile, c'est-à-dire qu'elles ont demandé la protection à un autre pays contre les persécutions qu'elles subissent dans leur pays d'origine. En application de la convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, la France et les pays européens accordent une protection internationale à toute personne qui craint « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

En pratique, lorsqu'une personne a fui son pays et arrive en France pour y demander une protection, elle doit suivre une procédure prévue par la loi. Elle doit tout d'abord « déposer sa demande d'asile ». Pour cela, elle doit se rendre dans une association chargée du pré-accueil où elle va « présenter sa demande d'asile », remplir un formulaire et recevoir une convocation en préfecture.

Une fois cette étape réalisée, le demandeur doit procéder à « l'enregistrement de la demande d'asile » par la préfecture. A cette occasion, il reçoit les informations relatives à la procédure d'asile et est informé qu'il dispose de 21 jours pour remplir son dossier de demande d'asile. La personne a alors le statut de « demandeur d'asile » qui lui permet, en principe, d'être hébergée dans un centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) et de recevoir une aide financière pour vivre dignement.

Le dossier d'asile est très important car il contient les informations et documents qui prouvent les persécutions alléguées et qui ont justifié la demande d'asile en France. Les preuves peuvent être un certificat médical faisant état de mauvais traitements, un article de journal prouvant que la personne est un opposant politique, mais aussi un récit qui raconte les conditions de vie du demandeur d'asile dans son pays d'origine. Le dossier doit contenir toutes les informations pour convaincre les autorités françaises de la réalité des persécutions et de la nécessité d'accorder la protection au demandeur.

Une fois rempli, le dossier d'asile est envoyé à l'Ofpra, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, qui a la responsabilité d'examiner la demande d'asile et de décider si le demandeur d'asile doit être protégé par la France ou non. Pour ce faire, et en plus du dossier, le demandeur est entendu par l'Ofpra dans le cadre d'un entretien, avec un interprète si nécessaire. Le directeur de l'Ofpra prend une décision pour accorder le statut de réfugié (ou la protection subsidiaire) ou pour rejeter la demande.

En cas de décision négative de l'Ofpra, le demandeur d'asile peut faire un recours devant le juge de l'asile, que l'on appelle la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Cette Cour peut confirmer la décision de l'Ofpra, c'est-à-dire confirmer le rejet de la demande. Dans ce cas, la personne peut faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. A l'inverse, la CNDA peut annuler la décision de l'Ofpra, c'est-à-dire décider que la personne doit être protégée. Dans ce cas, la personne est alors reconnue « réfugiée ». Elle est autorisée à rester en France, avec une carte de résident, et peut bénéficier de droits liés à son statut : travailler en France, trouver un logement, être rejoint par sa famille.

Ainsi, au titre de ses engagements internationaux et européens, la France accorde une protection aux hommes, aux femmes et aux enfants qui y ont droit.



TEXTE 3

Histoire des migrations

Virginie Chaillou-Atrous, 2020

L'histoire des migrations est aussi ancienne que l'histoire de l'humanité. Aussi, la migration est à appréhender comme un phénomène continu et permanent qui présente toutefois des caractéristiques différentes en fonction des époques et des continents.

De l'Antiquité à la fin de l'époque moderne, ces déplacements sont progressifs et sont liés à des migrations économiques, aux invasions guerrières et aux dynamiques de peuplement. Durant tout le Moyen-Âge, l'Asie des steppes est le grand réservoir des migrations vers l'Europe occidentale, le Proche-Orient, l'Inde et la Chine. Les armées islamiques, parties de la péninsule arabique vers 630 migrent et conquièrent en un siècle tout le sud du bassin méditerranéen (Maghreb, péninsule ibérique) et une bonne partie du Moyen-Orient. A partir de la Renaissance, l'Europe ne connaît plus de grandes invasions en dehors de la poussée ottomane, c'est-à-dire l'extension de la domination turque sur l'Europe balkanique et une partie de l'Europe centrale. Cependant, différents types de migrations peuvent être observés à l'intérieur du continent européen. Des migrations saisonnières (travailleurs à la recherche de moyens de subsistance, pèlerins, etc.), ou définitives (colons vers les terres vierges de l'est européen ou vers les terres nouvellement défrichées) se maintiennent. En outre, des politiques répressives provoquent des migrations forcées comme l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492 ou celle des protestants français après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. L'Afrique connaît également des dynamiques migratoires internes comme l'expansion Bantoue ou celles engendrées par une traite arabo-musulmane qui s'étend du VIIe au XXe siècle et concerne plus de 17 millions d'Africains. A l'époque moderne, les grands voyages de découvertes comme celui de Christophe Colomb en 1492 ouvre l'ère des migrations transocéaniques et génère un flux de migrations volontaires de colons Européens vers l'Amérique. Mais le développement colonial

de l'Europe engendre surtout la déportation de 12 à 15 millions de captifs africains à destination des colonies européennes du XVIe au XIXe siècle.

Le XIXe siècle marque un tournant dans l'histoire des migrations. Le développement de l'industrialisation en Europe génère un important exode rural et accélère les migrations intra-européennes. De même, le passage de la navigation à voile à la navigation à vapeur, permet le déplacement volontaire massif de migrants vers des contrées très éloignées. Le fort accroissement de la population sur le continent européen, la pauvreté dans les régions de départ (Ex. : la grande famine en Irlande de 1845 à 1849) et la demande de main-d'œuvre dans des régions d'immigration peu peuplées et ouvertes par la colonisation (états-Unis, Canada, Australie, Argentine, Brésil etc.) conduisent plus de 50 millions d'Européens à quitter l'Europe entre 1821 et 1932. Seule la France demeure une terre d'immigration. Ces migrations dureront jusqu'au début du XXe siècle mais les États-Unis - première destination des migrants européens- prennent, dès la fin du XIXe siècle, des mesures pour limiter l'immigration et mettre en place un accueil plus sélectif des migrants. Ils connaissent cependant de forts déplacements internes de populations, les états-uniens ont toujours été des migrants, soit pour la conquête de l'ouest soit en direction des états du nord et plus récemment vers la ceinture du soleil. Parallèlement, plusieurs millions de travailleurs migrent à travers le monde pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des sociétés coloniales après l'abolition de la traite et de l'esclavage. Ainsi, des Javanais, des Japonais, des Tonkinois, des Africains, des Malgaches mais surtout des Chinois et des Indiens -munis d'un contrat d'engagement- quittent plus ou moins librement leur sol natal pour venir travailler, en échange d'un salaire, dans les colonies d'Amérique et de l'océan Indien mais également dans les territoires nouvellement conquis par les puissances impériales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. A la fin du XIXe, les persécutions des minorités religieuses, ethniques ou linguistiques provoquent également le départ forcé de nombreux migrants comme les Juifs de l'Empire russe après les pogroms des années 1880-1890. Les deux grandes guerres mondiales du XXe

siècle ont aussi d'autres effets migratoires. L'effondrement des grands empires multinationaux européens après la Grande Guerre a multiplié le nombre de déplacés, d'exilés, d'apatrides et provoqué un flux migratoire à destination de l'Europe occidentale. Dans l'entre-deux guerres, l'émigration des juifs vivant en Allemagne ou dans les pays sous domination nazie ou celle des Républicains espagnols après la victoire du général Franco provoquent une émigration importante et rapide. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, un très grand mouvement migratoire de retour a concerné notamment plus de 10 millions d'Allemands expulsés des anciens territoires allemands d'Europe centrale passés sous souveraineté polonaise ou soviétique. En outre, les ravages de la Seconde Guerre mondiale ont créé un énorme besoin de main-d'œuvre nécessaire pour la reconstruction et la relance de l'économie, particulièrement dans le nord-ouest de l'Europe. La période qui s'étend de 1945 à 1974- appelée Trente glorieuses- est caractérisée par une croissance économique exceptionnelle en Europe occidentale qui attire des millions de travailleurs issus du bassin méditerranéen (Espagne, Portugal, Italie du Sud, Yougoslavie). Avec les décolonisations successives de la seconde moitié du XXe siècle, un grand nombre de migrants partent s'installer dans l'ancienne puissance coloniale. C'est le cas des travailleurs originaires du Maghreb en direction de la France à la suite des indépendances marocaine, tunisienne et algérienne mais aussi celui des Indo-Pakistanaïens vers le Royaume-Uni. Toutes ces migrations économiques ralentissent à la fin des années 1960 pour quasiment s'arrêter avec le choc pétrolier de 1973 qui enrayer la dynamique économique ouest-européenne. Les indépendances génèrent aussi de nouveaux courants d'immigration à caractère politique et le retour des Européens vers les métropoles. La division du monde en deux camps pendant la Guerre froide a inévitablement des répercussions sur les flux migratoires. Les persécutions politiques à l'Est entraînent l'exil de nombreux Européens vers les pays occidentaux. Les guerres dans le Sud-Est asiatique et les atrocités commises par les régimes communistes conduisent également des millions de Vietnamiens à l'exil. De nombreux boat people trouvent refuge en Europe occidentale. La fin des années 70 est marquée par une crise économique et les pays d'Europe occidentale- sous

la pression des nouveaux partis populistes hostiles aux immigrés se mettent à lutter contre l'immigration clandestine. Alors que le traité européen de Maastricht en 1992 renforce la possibilité pour chaque citoyen de l'Union européenne de s'installer librement dans un autre état membre et que les accords de Schengen organisent la liberté de circulation, les pays de l'Union européenne s'attachent à renforcer les contrôles aux frontières extérieures.

A la fin du XXe siècle, l'Amérique centrale, l'Afrique et le Moyen-Orient connaissent une forte instabilité politique, des guerres chroniques et un fort déséquilibre entre développement démographique et sous-développement économique qui provoquent d'importants départs en direction des pays occidentaux où les demandes d'asile se multiplient. De même, la guerre de l'ex-Yougoslavie est à l'origine de l'arrivée en France de nombreux demandeurs d'asile. Durant cette période, les mouvements migratoires entre les pays voisins du Sud et notamment en Afrique sont tout aussi élevés. La proportion d'étrangers est par exemple considérable aux Emirats arabes Unis (78 %) et l'Afrique du Sud attire quant à elle de très nombreux immigrés venus de régions beaucoup moins aisées du continent (Mozambique, Zimbabwe, etc.).

Au début du XXIe siècle, les migrations européennes vers les Etats-Unis sont remplacées par celles en provenance d'Amérique latine notamment du Mexique. Ces migrations clandestines conduisent à des politiques répressives et à une fermeture des frontières. Enfin, les bouleversements politiques dans le voisinage européen, et notamment dans le pourtour méditerranéen, ouvrent une nouvelle période marquée par d'importants flux de réfugiés. À partir de 2010, les conflits qui y surgissent (Syrie, Libye notamment) provoquent un nouvel afflux de réfugiés en Europe dans des proportions inédites depuis la première moitié du XXe siècle. Parallèlement, des migrants quittent les villes côtières d'Asie exposées à l'élévation du niveau des océans avec pour conséquence la naissance de nouvelles migrations climatiques.